

Montreuil, le 12/05/2017

L'accord salarial 2017 qui vient d'être signé par FO et la CFDT acte la mise en oeuvre d'un accord injuste et en dessous des attentes des salariés. Alors qu'un front commun de l'ensemble des organisations syndicales d'Orange dénonçait le faible niveau des mesures de l'accord, certains ont fait le choix de le rompre pour une faible proposition de la direction, de dernière minute, proposant une augmentation de la mesure collective de salariés de niveau A,B,C et D de 25 € brut annuel (soit 2,08 € bruts par mois!). La CGT, qui n'a pas signé cet accord, demande la réouverture des négociations.

Pour la reconnaissance immédiate des personnels

Face au faible niveau des mesures de l'accord salarial 2017 et au mécontentement des salariés rencontrés dans les services, la CGT a envoyé un courrier à la direction d'Orange afin que les personnels de l'entreprise aient autre chose que du mépris et des miettes ! Les salariés veulent une autre répartition des richesses permettant la reconnaissance de leur travail, seul créateur

des richesses à Orange. Avec 3,2 milliards d'€ de bénéfices la direction a largement les moyens de répondre aux attentes des personnel en matières d'emploi, de rémunération et de reconnaissance.

La CGT demande la réouverture des négociations afin d'obtenir des augmentations au moins au niveau de celle du dividende.

Pour une prime de 1 500 € pour tous

Nous avons également demandé le versement d'une prime de 1 500 €, intégrant la « prime monde », posée par le Comité de Groupe Européen et Monde et compensant la baisse de plus de 10% de l'intéressement / participation liée au choix des critères. Il n'y a pas de raisons que

quelques-uns profitent de bonus substantiels alors que dans le même temps les salariés se contentent de miettes. La direction d'Orange doit répondre aux attentes de ses salariés. Ce n'est encore une fois qu'une question de choix. Nous méritons mieux que du mépris !

Ensemble exigeons :

- Des augmentations collectives à minima à 8%, comme celles octroyées aux actionnaires,
- Une prime immédiate de 1 500 €, incluant une prime monde et la compensation de la baisse sur l'intéressement / la participation,
- Des mesures corrigeant définitivement les inégalités salariales femmes / hommes,
- La revalorisation du complément Orange et des grilles indiciaires pour les fonctionnaires, des grilles salariales pour les salariés de droit privé,
- La reconnaissance des qualifications,
- La mise en place d'un 13ème mois.



Christian Mathorel
Secrétaire Général

LR AR 1A 109 702 4212 6

Monsieur Le Président Directeur Général,

Les derniers résultats financiers présentés par la direction d'Orange mettent en évidence un résultat en hausse pour les comptes annuels de 2016. Il est le fruit du travail de l'ensemble des salariés de l'entreprise. Les chiffres du 1^{er} trimestre 2017 confirment les bonnes performances du groupe.

Compte tenu de ces bons résultats, les attentes des salariés sont grandes en termes de redistribution de ces richesses créées. Force est de constater que l'entreprise n'a pas pris en compte ces attentes.

Pourtant, les personnels pâtissent à la fois :

- Des suppressions massives d'emplois (3 890 sur 1 an) qui désorganisent les services et augmentent la charge de travail des salariés,
- D'une baisse supérieure à 10% du budget global de la participation et de l'intéressement, liée aux choix des critères,
- D'un accord salarial 2017 largement insuffisant, qui prévoit notamment une augmentation collective moyenne de seulement 1,1 %.

Dans le même temps, les personnels d'Orange constatent que l'entreprise a réalisé 3,2 milliards de bénéfices, qu'elle a perçu 400 millions d'€ de CICE depuis 2013 (exonérations censées favoriser les créations d'emplois), qu'elle a augmenté les dividendes des actionnaires de 8 % et qu'elle a décidé de verser des rémunérations et des bonus substantiels aux seuls cadres dirigeants.

Tous ces éléments mis bout à bout sont vécus légitimement comme une injustice par les salariés. Dans nos visites de services, c'est le mot « mépris » qui revient en permanence. Pour la CGT FAPT cette situation est intolérable d'autant plus que l'entreprise dispose des moyens nécessaires pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Le plan d'actions gratuites, qui seront versées sous conditions en 2020, ne peut en aucun cas être la réponse aux attentes et mécontentement du personnel.

La CGT FAPT demande le versement immédiat, à tous les salariés, d'une prime de 1 500 € intégrant la « prime monde », posée par le Comité Groupe Européen et Monde, et compensant la baisse de l'intéressement/participation ainsi que la réouverture des négociations salariales 2017.

Dans l'attente d'une réponse que nous souhaitons favorable, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général de la CGT FAPT
Christian MATHOREL

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
<http://www.cgt-fapt.fr> e-mail : fede@cgt-fapt.fr

Ensemble décidons de notre avenir !

Je clique
Je vote CGT !